

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

**L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.  
Date de la convocation : **29 mars 2019**.

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 16  
Membres votants : 17

**Présents** : Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Mariline RIDEAU, Jean-Claude VACHER (Adjoints), Marie-Claude POULOU, Thierry RENAUD, Doris GAUTHIER, Joseph ARBORE, Karine BALL, Yann SAGET, Stéphane MACHEFERT, Maryline VALLADE, Philippe DUGOUA, Marie-Dolores ANGULO (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation** : Claude VETIER (pouvoir à Joseph ARBORE)

**Excusés** :  
**Absents** : Hélène BOUTIER, Emeline ARONDEL,  
**Secrétaire de séance** : Thierry RENAUD

### PREAMBULE

Après avoir fait l'appel des élus présents, le Maire leur demande s'ils ont bien pris connaissance du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 janvier 2019 et s'ils ont des observations à faire. Aucune remarque n'étant observée, le compte rendu est adopté avec 15 voix « pour » et 2 abstentions (M-D. ANGULO et D. GAUTHIER). Mr Thierry RENAUD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### 2019/9 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (Budget La Forge)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. le Maire, lequel s'est retiré de la séance. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, par 11 voix « pour », 3 voix « contre » (J. ARBORE, C. VETIER, D. GAUTHIER) et 2 absents (M-D. ANGULO, P. DUGOUA) ;

- Lui donne acte de sa présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				158 791,84 €		158 791,84 €
Opérations de l'exercice	193 794,21 €	192 819,72 €	78 509,07 €	74 723,65 €	272 303,28 €	267 543,37 €
TOTAUX	193 794,21 €	192 819,72 €	78 509,07 €	233 515,49 €	272 303,28 €	426 335,21 €
Résultats de clôture	974,49 €			155 006,42 €		154 031,93 €
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>974,49 €</b>			<b>155 006,42 €</b>		<b>154 031,93 €</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2019/10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (La Forge)**

Le Conseil municipal, par 12 voix « pour », 3 voix « contre » (J. ARBORE, C. VETIER, D. GAUTHIER) et 2 absents (M-D. ANGULO, P. DUGOUA),

- Considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice 2017 ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier 2018 au 31 décembre 2018** ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2018** par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **2019/11 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 (Budget La Forge)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, décide, par 12 voix « pour », 3 voix « contre » (J. ARBORE, C. VETIER, D. GAUTHIER) et 2 absents (M-D. ANGULO, P. DUGOUA), de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	974,49
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	
(A 2)	Déficit :	

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	3.785,42
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	158.791,84
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	155.006,42
D001	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	
	Déficit :	
(B) Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		155.006,42

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
<u>Résultat excédentaire (A1)</u>		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>		<b>0,00</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		0,00
<b>TOTAL (A1)</b>		<b>0,00</b>
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		974,49

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
<b>974,49 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>155.006,42 €</b>
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>0,00 €</b>

### **2019/12 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (Budget Commune)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. le Maire, lequel s'est retiré de la séance. P. DUGOUA fait remarquer que les voies du quartier Gueydon sont en mauvais état et qu'une réfection aurait pu être réalisée en 2018. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, par 11 voix « pour » et 5 voix « contre » (J. ARBORE, C. VETIER, D. GAUTHIER, M-D. ANGULO, P. DUGOUA):

- Lui donne acte de sa présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		145 266,07 €		32 229,80 €	0,00 €	177 495,87 €
Opérations de l'exercice	1 680 813,58 €	1 881 667,59 €	565 093,82 €	371 014,04 €	2 245 907,40 €	2 252 681,63 €
TOTAUX	1 680 813,58 €	2 026 933,66 €	565 093,82 €	403 243,84 €	2 245 907,40 €	2 430 177,50 €
Résultats de clôture		346 120,08 €	161 849,98 €		161 849,98 €	346 120,08 €
Restes à réaliser			170 780,00 €	93 784,00 €	76 996,00 €	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>346 120,08 €</b>	<b>238 845,98 €</b>			<b>107 274,10 €</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2019/13 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (Commune)**

Le Conseil municipal, par 12 voix « pour », 3 voix « contre » (J. ARBORE, C. VETIER, D. GAUTHIER) et 2 absentes (M-D. ANGULO, P. DUGOUA),

- Considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice **2017** ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier 2018 au 31 décembre 2018** ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2018** par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2019/14 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 (Budget Commune)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, décide, à 12 voix « pour », 3 voix « contre » (J. ARBORE, C. VETIER, D. GAUTHIER) et 2 absentes (M-D. ANGULO, P. DUGOUA), de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	200.854,01
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	145.266,07
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	346.120,08
(A 2)	Déficit :	

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	194.079,78
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	32.229,80
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	
D001	Déficit :	161.849,98
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		170.780,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :		93.784,00
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	
	Déficit :	76.996,00
(B) Besoin (-) réel de financement :		238.845,98
Excédent (+) réel de financement :		

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
<u>Résultat excédentaire (A1)</u>		346.120,08
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		238.845,98
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
SOUS TOTAL (R1068)		238.845,98
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		107.274,10
TOTAL (A1)		346.120,08
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
<b>0,00 €</b>	<b>107.274,10 €</b>	<b>161.849,98 €</b>	<b>0,00 €</b>
			R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>238.845,98 €</b>

## **2019/15 - VOTE DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** les bases d'imposition prévisionnelles pour 2019 indiquées sur l'état n°1259 MI communiquées par les Services de l'Etat ;

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants (identiques à 2018) :

	Bases 2018	Taux 2018	Bases 2019	Taux 2019	Produit
Taxe d'habitation	2 376 005	16,66%	2 458 000	16,66 %	409 503
Taxe sur le foncier bâti	1 920 574	22,16%	1 968 000	22,16 %	436 109
Taxe sur le foncier non bâti	94 408	63,70%	97 000	63,70 %	61 789

- **INSCRIT** un produit attendu estimatif de 907.401,00 € à l'article 73111 du budget communal 2019.

### **2019/16 - VOTE DU BUDGET 2019– LA FORGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix « pour » et 4 voix « contre » (J. ARBORE, C. VETIER, D. GAUTHIER, M-D. ANGULO),

- **VOTE** le budget 2019 de la Forge qui se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 211.164,00 €
- Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes à 230.441,42 €

### **2019/17 - VOTE DU BUDGET 2019 - COMMUNE**

Après s'être fait présenter le budget 2019, P. DUGOUA demande si des crédits sont inscrits pour l'entretien des voies de la Commune, et si des travaux de réparation peuvent être réalisés sur les voies du quartier Gueydon. Mr le Maire lui répond qu'il tient compte de sa remarque et qu'il fera le nécessaire en fonction des finances de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix « pour », 3 voix « contre » (J. ARBORE, C. VETIER, D. GAUTHIER) et 1 abstention (M-D. ANGULO),

- **VOTE** le budget 2019 de la Commune qui se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 1.896.411,10 €
- Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes à 897.399,98 €

### **2019/18 - ETAT DES MARCHES PASSES DURANT L'EXERCICE 2018**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'article 133 du Code des Marchés Publics fait obligation de publier la liste des marchés passés durant l'exercice clos.

Ont été passés, durant l'exercice 2018, les marchés suivants :

Tranches HT	Objet	Attributaire	Montant HT
De 4.000 € à 19.999,99 €	Chauffage / Climatisation Salle du Temps Libre	ZIMMER Climelec – 33640 CASTRES - Gironde	5.260,00 €
	Création deux préaux école élémentaire	DALO Frères – 78120 RAMBOUILLET	16.689,00 €
	Extension préau école maternelle	DALO Frères - 78120 RAMBOUILLET	9.456,00 €
	Eclairage piste athlétisme	ZIMMER Climelec – 33640 CASTRES - Gironde	4.400,00 €
	Parking et accès stade Mansenqual	SAUVANET TP – 47330 CASTILLONNES	10.995,00 €
	Portes boulodrome stade	AVIF 33 – 33640 ARBANATS	4.195,00 €
	Parking face à l'église	SAUVANET TP – 47330 CASTILLONNES	6.496,00 €
	RD 214 – Route de Chaye Eclairage Public	SDEEG – 33320 EYSINES	16.970,00 €
	Circuit de chauffage restaurant scolaire	VIDAL Guy – 33640 PORTETS	5.366,00 €
	RD 214 – Route de Chaye Honoraires	G. CLUZANT – 33420 BRANNE	10.934,74 €
De 20.000 € à 49.999,99 €	RD 214 – Route de Chaye Lot 2	SAUVANET TP – 47330 CASTILLONNES	49.484,40 €
	RD 214 – Route de Chaye Génie Civil Orange	SDEEG – 33320 EYSINES	43.745,02 €

De 50.000 € à 89.999,99 €			<i>Néant</i>
De 90.000 € au seuil de procédure adaptée	RD 214 – Route de Chaye Lot 1	SAUVANET TP – 47330 CASTILLONNES	176.440,00 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>360.431,16 €</b>

Le Conseil municipal, à 12 voix « pour », 4 voix « contre » (J. ARBORE, C. VETIER, D. GAUTHIER, M-D. ANGULO) et 1 abstention (P. DUGOUA), prend acte des marchés passés durant l'exercice 2018.

### **2019/19 – RECONSTRUCTION ET RENOVATION DE COURTS DE TENNIS : PROCEDURE ADAPTEE ET PUBLICITE**

Le Maire explique au Conseil municipal que les travaux prévus dans les mois à venir sur les terrains de tennis du stade Mansenqual doivent faire l'objet d'un marché à procédure adaptée et d'une publicité.

Il rappelle que le montant estimatif est de 47.470,00€ HT et que ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération n°2019/7 afin de solliciter toutes les subventions possibles.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder à la consultation et aux publications règlementaires dans le cadre d'une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à la consultation et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

### **2019/20 – AMENAGEMENT DE TROTTOIR RD 115 : PROCEDURE ADAPTEE ET PUBLICITE**

Le Maire explique au Conseil municipal que les travaux prévus dans les mois à venir sur la RD 115 rue de l'Hospital doivent faire l'objet d'un marché à procédure adaptée et d'une publicité.

Il rappelle que le montant estimatif est de 57.050,00€ HT et que ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération n°2018/35 afin de solliciter toutes les subventions possibles.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder à la consultation des entreprises et aux publications règlementaires dans le cadre d'une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à la consultation et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

### **2019/21 – ACQUISITION D'UN LOGICIEL JVS-MAIRISTEM -**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un changement règlementaire, le contrat de maintenance des logiciels de la mairie (JVS-MAIRISTEM : comptabilité – finances, gestions des biens, emprunts, facturations, élections, état civil) doit intégrer un nouveau module « gestion des administrés » pour gérer le recensement militaire.

Mr le Maire, après avoir listé les différentes prestations prévues dans ce logiciel, annonce que ce contrat a un coût de 2.106,60€ en investissement et de 1.382,40€ en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** l'avenant « gestion des administrés » au contrat avec la société JVS-MAIRISTEM
- **PREND ACTE** du coût total de l'opération
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant du contrat et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire,

## **2019/22 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC 2019**

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de PORTETS peut bénéficier, au titre de l'année 2019, d'une subvention du FDAEC de 15.643,00 €.

Il propose de solliciter l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Opération	Libellé	Montant HT	Article	Libellé	Montant
203	Travaux Maison du Temps Libre (menuiseries)	9.053,00 €	1323	FDAEC 2019	15.643,00 €
215	Extracteur plonge restaurant scolaire	1.912,00 €			
229	Chauffe-eau Club house Tennis	1.445,00 €			
230	Aire de lancer Stade Mansenqual	8.535,00 €			
	Total HT	20.945,00 €		Autofinancement	5.302,00 €
	TVA	4.189,00 €		TVA	4.189,00 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>25.134,00 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>25.134,00 €</b>

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FDAEC 2019 et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

## **2019/23 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Il explique que le renouvellement de la ligne de trésorerie permettra de faire face à au besoin de trésorerie pour honorer les factures à venir, en attendant le versement des subventions des travaux engagés.

La ligne de trésorerie interactive permet, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau).

Il présente la proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix « pour », 1 voix « contre » (M-D. ANGULO) et 3 abstentions (J. ARBORE, C. VETIER, D. GAUTHIER),

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie ;

- **RETIENT** la proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, soit :

- Montant de ligne de trésorerie : 200.000,00€

- Durée : 1 an

- Taux fixe : 1,27%

- Mise à disposition des fonds : réalisé depuis l'espace Internet sécurisé

- Remboursement des tirages : mandatement partiel ou total par débit d'office

- Paiement des intérêts : chaque mois civil, à terme échu

- Commission d'engagement : 250,00€

- Commission de non utilisation : 0,50%

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette ligne de trésorerie.

## **2019/24- SCENES D'ETE EN GIRONDE**

Le Maire informe le Conseil municipal que la commission en charge de l'action culturelle de l'espace culturel la Forge et de la Commune propose d'accueillir un spectacle dans le cadre des Scènes d'Été en Gironde organisées par le Conseil Départemental de la Gironde. Il s'agit de spectacles bénéficiant d'une expertise culturelle (sélection par un jury spécialisé), d'une aide financière du Département (50% du prix de cession, plafonnée à 1.000,00 €) et d'une aide technique (prêt de matériel scénique prioritaire par l'IDDAC).

- Le samedi 1er juin 2019 : spectacle GOOD BY PERSIL par la Compagnie l'Arbre à Vache. Prix après subvention du département : 960,00 €.

La Communauté de communes CONVERGENCE GARONNE peut aussi aider au financement de ces spectacles à hauteur de 25%, calculé sur le prix de vente total du projet, soit 480,00€.  
Le Maire propose de solliciter cette aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la programmation telle que présentée ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la CDC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

### **2019/25 – PARTICIPATION CITOYENNE – ADHESION AU DISPOSITIF AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE**

Le Maire informe le Conseil municipal que la gendarmerie nationale met en place un dispositif de « participation citoyenne » afin de faire participer la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité.

La lutte contre la délinquance et notamment contre les vols constitue une priorité. Ce concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance.

Le protocole est encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

A ce jour, des dispositifs de participations citoyennes sont actifs partout en France.

Afin d'assurer le contrôle de la mise en œuvre des dispositifs de participation citoyenne, le préfet s'engage aux côtés des maires dans la signature d'un protocole qui fixe les modalités pratiques et les procédures de suivi, d'évaluation et de contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix « pour » et 2 abstentions (J. ARBORE, C. VETIER),

- **APPROUVE** le dispositif tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

### **Questions diverses :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h35.